

L'an deux mille quinze, le sept décembre à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

<b>Etaient présents</b>		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RACLE Olivier
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	RICLOUX Benoît
CLAIRONNE-MOUYOKI Alex	MOULIN Cyril	VARCHON Daniel
CUSINATO Françoise	NALLET Sylvie	
<b>Etait absente excusée</b>		
THEVENOT Marie-Christine	a donné procuration à	Françoise FUMEY

Madame Alexandra CLAIRONNE-MOUYOKI a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Ouverture de la séance à 20 h 30**

### Délibérations

#### 01 – FORET – Assiette et destination des coupes 2016/2017

Vu le Code forestier et en particulier les articles L1, L141-1, L143-1, L143-2, L144-1 à L144-4 et L145-1 à L145-4.

Exposé des motifs :

Madame Stéphanie Denisot rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Pelousey d'une surface de 151.61 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 17/03/2011. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, Mme le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur l'assiette des coupes 2016 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 2j, 4, 10af, 11af et 27r et des chablis.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes;

Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2016.

#### **1. Assiette des coupes pour l'exercice 2016-2017**

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2016, l'état d'assiette des coupes 2j, 4, 10af, 11af et 27r.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'état d'assiette des coupes 2016 dans sa totalité et autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes**

La destination pour la vente sera déterminée après le martelage.

## **3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure**

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil municipal, après en avoir délibéré demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

## **02 – CHANTIERS DEPARTEMENTAUX – Convention**

Madame Le Maire propose de renouveler la convention signée avec les chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) pour divers travaux sur le patrimoine mineur bâti et les espaces verts de la commune, pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer cette convention pour l'année 2016.

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

## **03- FRANCAS – Convention**

La Convention signée avec les FRANCAS du Doubs en mars 2013 arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Cette convention définit les conditions de collaboration entre la Commune et les FRANCAS dans le cadre des activités périscolaires, de la restauration scolaire et des centres aérés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention valable du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2018.

Vote	Pour 15	Contre 0	Abstention 0
------	------------	-------------	-----------------

## **04 – Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

### **I. La loi NOTRe modifie les règles relatives aux seuils de population des EPCI et oblige le Préfet à arrêter le nouveau SDCI avant le 31 mars 2016**

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les EPCI devront réunir au moins 15 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (avec des adaptations selon des critères de densité démographique ou d'altitude) contre 5 000 actuellement et leur impose d'évoluer d'ici cette date.

La loi vise à la fois à rationaliser l'intercommunalité par l'accroissement de la taille minimale des EPCI à fiscalité propre mais également à améliorer la cohérence spatiale de ces EPCI en définissant des périmètres pertinents organisés autour des bassins de vie, du périmètre des unités urbaines et des SCoT.

Si la CAGB n'est pas concernée directement par ce seuil, en revanche d'autres EPCI aux portes de l'agglomération sont impactés. C'est le cas notamment des communautés de communes Dame Blanche Bussière, Val Saint-Vitois, Vaîte-Aigremont ainsi que celles du Canton de Quingey et du Pays d'Ornans.

Sur le périmètre de notre SCoT, la communauté de communes du Val Marnaysien reste rattachée au schéma de Haute-Saône pour lequel un seuil plus bas s'applique compte tenu de la densité plus faible du territoire.

Le 14 octobre dernier, le Préfet a arrêté le nouveau projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui est désormais soumis pour avis aux communes, EPCI et syndicats concernés qui doivent rendre un avis avant le 22 décembre 2015 (à défaut, cet avis est réputé favorable).

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) disposera ensuite d'un délai de 3 mois pour éventuellement amender le projet qui sera ensuite arrêté par le Préfet d'ici le 31 mars 2016.

Avant le 15 juin 2016, le Préfet notifiera ensuite les projets de périmètre aux communes et communautés de communes concernées qui disposeront d'un délai de 75 jours pour se prononcer. Si les conditions de majorité sont réunies, les arrêtés préfectoraux interviendront avant le 31 décembre 2016 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **II. Le projet de SDCI proposé par le Préfet modifie le périmètre territorial du Grand Besançon qui s'agrandira de 14 nouvelles communes**

Des fusions sont proposées sur l'ensemble du département du Doubs sur les trois arrondissements de Besançon, Montbéliard et Pontarlier.

Le département du Doubs est particulièrement impacté par les fusions. En effet, la population moyenne des communautés de communes du Doubs est de 8 532 habitants, très inférieure à la moyenne nationale qui est de 14 300 habitants.

A l'échelle du département et à titre d'exemples, les fusions suivantes sont envisagées :

- Pays de Montbéliard Agglomération se regroupe avec 4 communautés de communes formant ainsi un EPCI de 76 communes et 143 758 habitants,
- la communauté de communes du Pays d'Ormans fusionne avec celle du Canton de Quingey et celle d'Amancey-Loue-Lison en intégrant la commune d'Abbans-Dessus et la commune d'Abbans-Dessous formant un EPCI de 79 communes et 24 937 habitants,
- la communauté de communes du Pays Baumoïse fusionne avec celle de Vaite-Aigremont auxquelles s'ajoutent 16 communes de Dame Blanche Bussière formant un EPCI de 62 communes pour un total de 18 454 habitants.

En ce qui concerne le Grand Besançon, le projet de SDCI envisage une extension de son périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 portant le nombre total de communes à 72 (soit 14 de plus) pour un ensemble de 190 540 habitants (soit 13 186 habitants de plus).

Ainsi, le projet de SDCI étend le périmètre de la CAGB :

- aux communes de Saint-Vit (4 819 habitants), Pouilley-Français (835 habitants), Velesmes-Essarts (324 habitants), Roset-Fluans (475 habitants), Byans-sur-Doubs (533 habitants) et Villars-Saint-Georges (249 habitants), soit un total de 7 235 habitants,
- aux communes de Cussey-sur-l'Ognon (964 habitants), Geneuille (1 363 habitants), Chevroz (104 habitants), Devecey (1 348 habitants), Bonnay (855 habitants) : Merey-Vieilley (118 habitants), Vieilley (699 habitants) et Venise (500 habitants), soit un total de 5 951 habitants.

Le nord et l'ouest de l'agglomération sont deux espaces de coopération avec lesquels le Grand Besançon entretient des relations de longue date. Ce projet d'extension contribuera à renforcer la cohérence spatiale de la CAGB.

A l'échelle du SCoT, les communes de Saint-Vit et de Devecey figurent comme des communes de l'armature urbaine de son projet d'aménagement et de développement. Ces deux communes sont également fléchées comme « site structurant d'agglomération » pour l'armature des zones d'activités supérieures à 3 hectares.

Saint-Vit constitue un territoire dense en porte d'entrée de l'agglomération en direction de l'ouest dont la dynamique de développement est soutenue ; le secteur de Geneuille et Devecey est un espace de projets avec notre agglomération, renforcé par l'arrivée du TGV et la création du syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV.

### III. La commune pourrait émettre un avis favorable au projet de schéma sous certaines réserves

#### A) L'évolution du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SMSCoT)

Cette recomposition territoriale n'est pas sans incidence sur les dynamiques locales et les outils permettant de les organiser tels que le Schéma de cohérence territoriale. Le départ de Vaîte-Aigremont et d'une partie de Dame Blanche Bussière au SCoT du Pays du Doubs Central serait de nature à fragiliser le SCoT car il renforce un vaste territoire rural qui tire son développement résidentiel en partie de la dynamique économique de Besançon et son agglomération.

A l'échelle de chaque département, les SDCI ne permettent pas de prendre en compte les logiques interdépartementales comme la communauté de communes du Val Marnaysien qui possède une double appartenance, ce qui est de nature à mettre en péril le SCoT de l'agglomération bisontine. En effet, le Val Marnaysien (qui n'a aucune obligation de fusionner) verrait son nombre de communes augmenter.

Dans ce cas, le nombre plus important de communes haut-saônoises pourrait peut-être emporter son adhésion au SCoT du Pays Graylois.

Dans cette hypothèse, le périmètre du SCoT de l'agglomération bisontine se réduirait pour ne plus concerner que la seule CAGB dont le développement s'inscrirait dans une logique de concurrences locales allant à l'encontre de tous les objectifs de développement durable préconisés par les lois Grenelle.

La fragilisation du SCoT approuvé induite par des SDCI départementaux nécessite une position commune des Préfets du Doubs, du Jura et de Haute-Saône. Elle devra conduire à un élargissement du SCoT de l'agglomération bisontine proche de son aire urbaine pour garantir une agglomération forte dans une logique de développement durable à grande échelle.

#### B) La fusion du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI) et du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

Le Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) s'est positionné contre sa fusion avec le Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO) évoquée dans le SDCI. Il est proposé que la commune se positionne également contre cette fusion. En effet, les deux syndicats, n'ont pas les mêmes objets, ni les mêmes périmètres, ni les mêmes partenaires.

**Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce favorablement avec les réserves évoquées sur ce projet de SDCI.**

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### 05 – ZONE INDUSTRIELLE – Vente de terrains

La Manufacture JEAN ROUSSEAU, installée sur la zone industrielle du Champ Pusy, souhaite acquérir les parcelles AC 14 et B 1051 dont les surfaces sont respectivement de 2 h 18 a 78 ca et 65 a 58 ca.

Après avoir questionné l'agence foncière du Doubs, afin d'avoir une estimation de la valeur des dites parcelles,

Après avoir rencontré la Direction de la Manufacture JEAN ROUSSEAU et après s'être mis d'accord sur le prix de 181 000 € pour les deux parcelles,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces conditions et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 06 - PERSONNEL COMMUNAL – Avancement de grade – Suppression et création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la délibérante du 9 Mars 2009 créant l'emploi d'agents de maîtrise à temps complet,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal, en raison des missions liées au poste d'un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade,

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise permanent à 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 :

Grade : Agent de maîtrise		
Effectif	Ancien	Nouveau
	1	0

La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal permanent à 35 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 :

Grade : Agent de maîtrise principal		
Effectif	Ancien	Nouveau
	0	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 07 – Budget communal – Décision Modificative n° 3 – Ouverture de crédits – Echange de terrains Commune / Consorts VIENET

Daniel Varchon explique qu'en 2011, la Commune a échangé avec les Consorts VIENET, le terrain composant la place du Champ Jacquot contre le terrain situé en dessous du cimetière. Cette transaction n'est à ce jour pas comptabilisée. Pour pouvoir le faire, une décision modificative est nécessaire.

Mouvement	Article	Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
Dépense	2111	Terrains nus	15 000.00 €
Recette	024	Produits des cessions	15 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 08 – Finances - Budget communal – Décision Modificative n° 4 – Mouvement de crédits – Divers

Daniel Varchon présente les mouvements de crédits nécessaires sur budget communal :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2315 - 115 - Clos Vossières	20 134.00 €	
2158 -136 - Prévention des risques		2 688.00 €
2315 - 154 - Parking cimetièrre		11 866.00 €
2183 - 122 - Secrétariat de mairie		339.00 €
2151 - 146 - Voirie		5 241.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 134.00 €</b>	<b>20 134.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 09 – Finances - Budget assainissement – Décision Modificative n° 3 – Mouvement de crédits – Secteur Barband

Daniel Varchon présente les mouvements de crédits nécessaires sur budget assainissement :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 678 - Autres charges exceptionnelles	50 000.00 €	
D 023 - Virement à section invest.		50 000.00 €
R 021 - Virement de section exploit.		50 000.00 €
D 2315 -112 Barband		50 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 10 - Questions diverses - Informations diverses et dates à retenir

Catherine Barthelet informe :

- o Plan ORSEC départemental – Le stockage et la distribution de comprimés d'iodure de potassium seront désormais prévus à Besançon, nouveau chef lieu de canton.
- 1. La commune de Pouilley les Vignes a complètement rénové la voirie entre CHAMPVANS LES MOULINS et PELOUSEY au mois de novembre. À noter, cette route est propriété de 3 communes différentes.
- o ORANGE nous informe dans le cadre de la convention de mise à disposition d'emplacement pour l'accueil des équipements techniques d'Orange France que des études sont en cours pour accueillir une antenne Free mobile. Orange nous préviendra si la faisabilité est possible.
- o ERDF nous a contacté pour nous informer que l'enfouissement de la ligne à haute tension était en phase étude. Les travaux rue du Séminaire et rue du Champ Jacquot pourraient être réalisés dans cette optique en 2016.
- o Le Conseil de Développement Participatif du Grand Besançon va renouveler son assemblée. Un appel à candidatures est lancé.

- Les affiches Réagir en cas d'attaque distribuées par les services de l'Etat seront à placarder dans les ERP communaux.

- Point sur les travaux rue du Chêne Bénit : la réception des travaux gérés par le SIEVO est imminente.

Les travaux d'assainissement sont terminés, l'entreprise est dans l'attente de raccordement électrique.

Eurovia a commencé le chemin piéton.

Une pré-réception des travaux avec ERDF et Socater a été organisée mais l'entreprise n'a pas effectué exactement les travaux convenus. C'est ERDF qui doit poursuivre la discussion...

- L'entreprise Roger Martin a commencé les travaux sur le parking du cimetière et sur la rue du Champ Jacquot.

À noter : le mur du cimetière s'affaisse dans la partie arrière. Le constat avait été fait avant le démarrage des travaux. Il sera remonté dès que possible par nos employés

- La réunion de démarrage avec toutes les entreprises et l'architecte aura lieu demain dans le cadre des travaux mairie. Le permis de construire a été accordé.

Catherine Barthelet remercie Daniel Varchon qui assiste à toutes ces réunions de suivi de chantier avec elle ou assure en son absence.

- La Direction Départementale des Territoires nous a informé des nouvelles modalités pour la perception de la Taxe d'Aménagement. Cela se fera sous forme de relevés tous les deux mois. Après analyse des informations et contact avec le nouveau service ADS, il faudra créer un nouvel outil, tableur pour y ajouter toutes les pièces demandées... Le Maire rappelle que cette étape était gérée auparavant par les services de l'état.

- Une modification simplifiée du règlement du PLU est envisagée en début d'année pour quelques adaptations mineures des règles qui faciliteront l'instruction et seront plus en rapport avec les besoins des habitants. François Belot et Benoît Ricloux y travaillent actuellement.

- Un résumé de différents RDV avec des habitants est présenté aux conseillers. Aucune décision majeure n'en découle lors de la séance.

- Une rencontre avec le maire et les adjoints de Pouilly les Vignes pour étudier les conventions liées au club de foot a permis de lancer la procédure. Les communes limitrophes et le Club seront rencontrés si possible en janvier.

- Retour collégial sur les derniers événements communaux :

- Le 11 novembre : de bons retours des habitants, à noter une large participation et la présence de la jeunesse très appréciée.

- Téléthon : une première réussie. La commune est ravie d'avoir permis à cette manifestation d'avoir lieu.

- AG jumelage : Mme Simmen ayant souhaité se retirer de la présidence, c'est Michel Pouzol qui a été élu président. Un projet de voyage pour 2016 est d'ores et déjà à l'étude.

- Conférences du CCAS : ANPAA malheureusement peu de monde s'est déplacé, pourtant le sujet était important. Une valise « débit de boissons » sera créée en mairie à la disposition des présidents d'association avec l'affichage réglementaire et des éthylo-tests.

- La conférence avec le Relais des assistants maternels était également très intéressante. Il y a eu moins de monde que lors de la précédente, difficile de savoir pourquoi...

- Un entretien avec le Souvenir Français, le maire et Stéphanie Denisot a permis de faire le point sur les actions que nous pourrions entreprendre ensemble au niveau des tombes de soldat abandonnées.

- Un projet généalogie aura lieu sur la commune en 2016. L'association propose de scanner l'état civil ancien et ensuite de nous présenter une information sur l'histoire via la généalogie et les informations collectées concernant l'église par exemple et le patrimoine du village. La restitution aura lieu en novembre 2016.

- Afin de bénéficier d'une autre proposition, et en l'absence de contact de Néolia qui semble travailler sur un autre projet, une rencontre avec Grand Besançon Habitat a permis de détailler les attentes du conseil municipal. Un premier plan projet devrait être proposé d'ici un mois.
- Une réunion participation citoyenne avec les référents a eu lieu récemment. Les chiffres concernant les cambriolages sont toujours en hausse cette année et particulièrement dans les villages alentours. Pelousey reste préservé, il y a eu en effet uniquement des tentatives d'effraction et un vol de pièces mais sur une voiture ouverte...  
La gendarmerie continue à appeler à la vigilance de tous, surtout au moment des fêtes de fin d'année...
- Une visite de contrôle inédite par la DDT de notre station d'épuration a eu lieu en présence de notre prestataire Gaz et eaux. Nous aurons un retour sur l'ensemble de l'audit.
- A venir :
  - une réunion à l'initiative de Pelousey et Chaucenne sur la problématique des ragondins. L'association Fredon nous proposera une intervention à grande échelle.
  - Une rencontre avec le SDIS est programmée pour faire le point sur des interrogations en cours : repérage d'un bassin d'orage, contre des poteaux d'incendie, mise à jour des données ERP...
  - la formation des secrétaires pour le nouveau site est prévue vendredi, le but étant qu'il soit opérationnel en début d'année
  - Daniel Varchon est convié par le Grand Besançon pour la remise des prix fleurissement.

#### **AGENDA :**

##### **Agenda des élus :**

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 20 h 00 – Municipalité

##### **Événements futurs :**

- Dimanche 13 décembre – Élections régionales 2ième tour
- Samedi 12 Décembre – les Fondus de marche
- Samedi 19 Décembre – Repas des Aînés
- Samedi 19 décembre, 20h Maison de la Noue, – retransmission élection Miss France
- Vendredi 22 Janvier 20h – Vœux du Maire

##### **Prochains conseils municipaux :**

- 11 janvier 2016
- 1er février 2016
- 7 mars 2016
- 21 mars 2016

Fin de la séance à 23 h 00